

Proposition concrète :

Arriver à 1 ATSEM par classe sur tout le temps scolaire, dans toutes les écoles de la ville de Strasbourg en deux temps : une vague d'embauche dès la rentrée pour pallier à l'urgence et un plan pluriannuel de recrutement.

Actuellement dans les écoles maternelles, le collectif des parents de Strasbourg a recensé **273 temps plein d'ATSEM pour 391 classes**. A cela s'ajoute **une vingtaine d'ATSEM volantes** pour assurer les remplacements dans les **60 écoles maternelles de la ville**.

Avec 0,69 ATSEM par classe, la capitale européenne connaît l'un des plus faible taux d'encadrement de France.

Pour atteindre le niveau d'une ATSEM à temps plein dans chaque classe, il faudrait embaucher **118 ATSEM à temps plein** à cela devrait s'ajouter un **renforcement du nombre d'ATSEM volantes pour assurer les remplacements dans les 60 écoles de la ville**.

La ville de Strasbourg arriverait ainsi au même niveau que de nombreuses grandes villes de France (Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Bordeaux, Rennes, Saint-Etienne, Nîmes, Brest, Annecy, Montpellier).

Ces données correspondent à la situation actuelle. Le besoin montera mécaniquement dans les deux ans à venir avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans et le dédoublement annoncé par le ministère de l'éducation nationale d'une partie des classes de grande section de maternelle.

Nous avons conscience que la ville ne peut pas recruter 118 personnes à la rentrée.

Nous avons donc construit une **proposition équilibrée et tenable** pour la collectivité qui se situe au croisement :

- des besoins des écoles maternelles
- des attentes des 9000 familles ayant des enfants en école maternelle et s'étant largement mobilisées sur cette question à travers la pétition citoyenne
- des contraintes que nous imaginons de la gestion saine d'une collectivité

Comme base à la construction de cette proposition, nous avons recensé les **besoins urgents** dans les écoles de la ville. Nous avons recensé auprès des direction d'école l'état des besoins qui permettrait d'avoir une situation d'encadrement "acceptable" pour la rentrée.

Il en ressort, pour toutes les écoles, que **toutes les classes multi-niveaux ayant en leur sein des enfants de petite section** (environ 70 classes concernées) doivent avoir impérativement **une ATSEM à temps plein** et que le **nombre de remplaçantes doit être augmenté**. Des besoins spécifiques apparaissent également dans certaines écoles, en particulier en raison du manque d'AVS pour les enfants en situation de handicap dans les écoles en maternelle.

Pour avoir une situation éducative acceptable dans les écoles maternelles de la ville, ce sont **60 ATSEM de plus qui seraient nécessaires à la rentrée** : 45 dans les classes et 15 ATSEM volantes supplémentaires pour assurer les remplacements.

En sondant les parents et les ATSEM mobilisé.es, ce nombre de 60 ATSEM de plus à la rentrée serait considéré comme une avancée significative et un signe que la ville de Strasbourg a entendu et commencé à répondre à l'urgence de la situation.

Ce recrutement de 60 ATSEM à la rentrée n'aboutirait pas à une situation idéale pour les directions d'écoles mais permettrait au moins de parer au plus pressé.

Cela ne ferait pas non plus remonter Strasbourg dans le classement des villes de France mais cela permettrait à la Ville de rattraper la queue de peloton des autres grandes villes du pays.

Il serait donc nécessaire de doubler le renforcement massif à la rentrée par un plan pluriannuel d'embauche.

Néanmoins, avec des élections municipales en mai 2020 ce plan pluriannuel ne dépendra pas de l'actuelle équipe municipale mais de la suivante. Bien que le conseil municipal actuel puisse prévoir la **première étape de ce plan pluriannuel pour la rentrée scolaire 2020.**

Ce plan pluriannuel doit se fixer comme objectif d'aboutir à un taux d'encadrement d'une ATSEM par classe sur tout le temps scolaire à la fin du prochain mandat.

En terme de faisabilité :

L'embauche de 60 ATSEM supplémentaires à la rentrée équivaldrait à une dépense sur la partie restante de **2019** d'environ **500 000 euros**. Et à un engagement de l'ordre de **1 500 000 euros pour l'année 2020.**

Économiquement, ce choix ne mettrait en péril, ni la stabilité financière de la ville, ni le pacte budgétaire. En effet, avec l'externalisation à venir de l'orchestre philharmonique et du Shadock, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont libérés du budget de la collectivité et une embauche chiffrée à 1,5 million n'aboutira pas à faire augmenter le budget de fonctionnement de 1,2%).

La ville devra envisager des modèles de financement pour cette politique ambitieuse en matière d'éducation. Dans ce cadre, la collectivité peut appuyer sur les changements à venir en matière de scolarisation obligatoire, mais aussi sur le projet de dédoublement de classes en maternelle pour **négoier avec l'état un accompagnement financier partiel de l'amélioration des condition d'encadrement des enfants dans les écoles maternelles.** Il est possible de compter sur la mobilisation des familles vis à vis des députés Strasbourgeois pour appuyer cette négociation si nécessaire.

La reconversion de certains et certaines personnel.les catégories C déjà dans les effectifs eurométropolitains, notamment du **personnel d'entretien dans les écoles** (entretien aujourd'hui privatisé), constituerait également un vivier pour nombre de ces embauches (il est peut être possible de trouver parmi d'autres fonctionnaires des envies de reconversion vers des postes d'ATSEM). Nous ne doutons pas que cette solution est déjà envisagée par la direction de l'éducation qui devrait pouvoir donner des chiffres précis des reconversions possibles chaque année.

Si la ville faisait le choix de ne financer ces embauches qu'à l'aide des **impôts, il n'y aurait alors pas de réel effort à fournir car l'augmentation forfaitaire des bases d'imposition était de 2.2%**

sur 2019 et couvrirait déjà une bonne partie des dépenses nécessaires.

Le niveau de qualification requis pour être ATSEM (CAP petite enfance) et la quantité importante de personnes à Strasbourg avec ce diplôme fait que les délais de formation et d'embauche ne sont pas une difficulté insurmontable.

Nous pouvons cependant comprendre qu'il ne pourrait pas nécessairement s'agir dans un premier temps de 60 postes de titulaires et que la Ville serait contrainte de faire appel à des contractuelles à la rentrée.

Il s'agira alors d'ajouter au plan pluriannuel d'embauche un travail de **titularisation et d'accompagnement des parcours professionnels des ATSEM** ou des personnes aspirant à devenir ATSEM.

En plus de l'embauche d'ATSEM supplémentaires, nous demandons à ce que **leur devoir de réserve ne s'applique plus au sein des conseils d'école.**

En effet, si les ATSEM sont légalement membre des Conseils d'école avec voix consultative, les propos qu'elles peuvent y tenir sur leurs conditions de travail ou le bien être des élèves tombent directement sous le coup du devoir de réserve. Elles ne peuvent donc d'aucune manière participer librement aux Conseil d'école. La ville doit donc suspendre le devoir de réserve des ATSEM dans ces espaces de démocratie scolaire.